



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

ÉDITO



2020 restera dans nos esprits l'année durant laquelle la France entière aura été mise en pause pour faire face à la crise sanitaire survenue si rapidement. Mais quelle année pour TE38 ! Nous avons déployé nos efforts afin de permettre la continuité de nos services tout en assurant la sécurité de chacun. En effet, en tant qu'acteur public local, nous nous devons de montrer au mieux l'exemple. D'une part du point de vue de l'économie, que TE38 a soutenu via des investissements sans précédent. D'autre part du côté sanitaire, où nous nous

sommes engagés fortement en obtenant la certification AFNOR « Vérification des mesures sanitaires anti-COVID », se déclinant dans des mesures à respecter pour les collectivités, les entreprises et nos agents. Nous avons également su adapter l'organisation des élections, pour lesquelles je vous remercie à nouveau de la confiance que vous m'avez accordée. Nous avons su rester solidaires et concentrer nos efforts sur les priorités et les urgences. La qualité de nos services n'aurait pu se faire sans les élus restés mobilisés et engagés, mais aussi la force de nos agents en télétravail, comme sur le terrain, qui se sont montrés indispensables à la réussite de cette année si particulière.

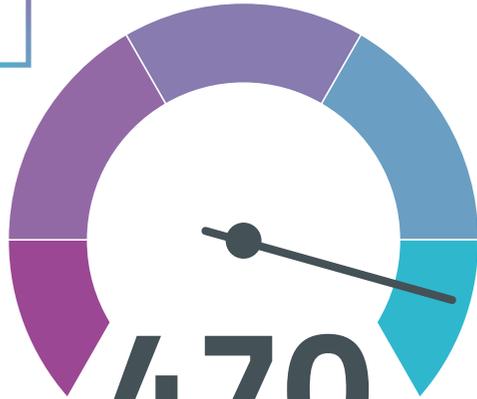
Ce nouveau mandat s'annonce sous le signe de la transition énergétique et de la préservation de la biodiversité. Les objectifs sont clairs. Le premier sera de maintenir la qualité de service, si chère à TE38, notamment lors des prochaines phases sanitaires qui nous attendent probablement en 2021. Le second sera de maintenir un niveau d'investissement susceptible de contenir les effets néfastes de la crise économique. TE38 entend être ainsi un facteur de stabilité économique en Isère, en poursuivant ses travaux d'aménagement du territoire, et en garantissant aux entreprises un maintien optimisé de nos financements. Enfin, le troisième sera de rassembler les acteurs publics locaux autour d'un même but : la promotion d'une transition énergétique efficiente dans le respect de nos prérogatives, et en améliorant la lisibilité de ce sujet comportant de nombreux protagonistes. Un seul mot d'ordre : étudier toutes les possibilités qui s'offrent à nous avec efficacité, insuffler toute notre énergie dans chacun de ces projets et faire de l'Isère un territoire précurseur en matière d'efficacité énergétique.

Bonne lecture,

Bertrand LACHAT

SOMMAIRE

	2020 en chiffres.....	4
	Panorama.....	6
	Organigramme.....	8
	Électricité.....	10
	Gaz.....	13
	Éclairage public.....	15
	Transition énergétique.....	17
	Cartographie.....	19
	Achat d'énergies.....	20
	Finances.....	21
	Communication.....	22
	Glossaire.....	24



470

ADHÉRENTS
dont 12 EPCI



243 868

KM DE RÉSEAUX CONTRÔLÉS
ÉLECTRIQUES & GAZIERS

2020
EN CHIFFRES



170

COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES À L'APU

52,4
MILLIONS
D'€ ENGAGÉS
EN FAVEUR DE
L'ÉNERGIE



43

AGENTS INVESTIS

42,5% DE PARTICIPATION
AU COMITÉ SYNDICAL

5 BUREAUX AVEC EN MOYENNE
62% DE PARTICIPATION



ZOOM SUR LES ÉLECTIONS



79%

NOUVEAUX DÉLÉGUÉS
TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

LE PRÉSIDENT BERTRAND LACHAT
RÉÉLU AVEC

98,02%
DES VOIX.

⚡ ÉLECTRIFICATION



156
TRAVAUX RÉCEPTIONNÉS

19 M€ DE TRAVAUX
ENGAGÉS

🌿 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



73
ADHÉRENTS AU
CONSEIL EN ÉNERGIES



703
BÂTIMENTS SUIVIS

78 154 MWh
DÉPOSÉS AU TITRE DES CEE

💡 ÉCLAIRAGE PUBLIC



201
TRANSFERTS DE
LA COMPÉTENCE



178
TRAVAUX
RÉCEPTIONNÉS

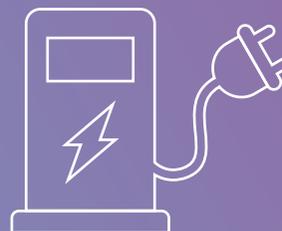


54 446
FOYERS
LUMINEUX

6,8 M€ DE TRAVAUX
ENGAGÉS



RECHARGE VÉHICULES



17 593
RECHARGES POUR
133 BORNES

🏠 ACHAT D'ÉNERGIES



252
ADHÉRENTS

237 GWh
ACHEMINÉS (ÉLECTRICITÉ ET GAZ)



17 M€
DE VOLUME FINANCIER

📍 CARTOGRAPHIE



241
ADHÉRENTS À
CASSINI



PRÈS DE

1 600

KM² SURVOLÉS POUR LE
PCRS

PANORAMA



20 janvier
VŒUX

FBTP Isère

Signature officielle du nouveau
contrat de concession entre TE38 et
les concessionnaires



6 février
ATELIER PCRS
TE38

Présentation du projet et ateliers de
démonstration
Signature de la convention de
partenariat entre le CRAIG, Enedis,
GreenAlp et TE38



22 janvier
RÉCEPTION DE TRAVAUX
Saint-Jean-d'Hérans

Enfouissement basse tension et
éclairage public
Coût total des travaux : 231 288 €



3 mars
COMITÉ SYNDICAL
Saint-Blaise-du-Buis

Remise des diplômes de Mise en
Lumière Architecturale (MLA)





Territoire 5

Du 7 au 10 septembre
COMITÉS TERRITORIAUX

Présentation de TE38 aux nouveaux délégués
Élections des délégués de territoire et Vice-Présidents territoriaux



Territoire 6



7 décembre
COMITÉ SYNDICAL

Premier comité syndical en visioconférence.
Désignation des représentants de TE38 dans les différentes instances de TE38 ou organisme.



Coulisses



24 septembre
COMITÉ SYNDICAL
📍 Alp'Expo

Élections du Président et des Vice-Présidents thématiques



14 décembre
CCSPL
📍 TE38

Introduction des nouveaux représentants de TE38.



BUREAU

Les élu.e.s poursuivent le choix historique de mutualisation territoriale et de péréquation tarifaire entre toutes les communes, en désignant 1 voix pour chaque commune de l'Isère, 1 pour chaque EPCI (sauf 80 pour GAM de par la loi) et 3 pour le Département de l'Isère, soit un Conseil Syndical de 551 élu.e.s, votant les décisions stratégiques et se réunissant 5 fois par an. Ces élus désignent en leur sein un Bureau syndical de 49 élu.e.s représenté ci-après pour gérer le fonctionnement traditionnel de TE38 et se réunissant 8 fois supplémentaires par an. Il se compose notamment de 5 Vice-Président.e.s thématiques et Territoriaux.



LACHAT Bertrand

Président

TERRITOIRE 1

Vice-Président :
POMMET Gilbert

Délégués de territoire :
CHATELAT Rémy
POURTIER Annie
ROSSI Patrick

TERRITOIRE 3

Vice-Président :
MONTAGNON Emmanuel

Délégués de territoire :
CARCEL Raymond
PAQUE Yannick
TOGNARELLI Christian

TERRITOIRE 5

Vice-Président :
TRICOIRE Daniel

Délégués de territoire :
GUILLIER François
PERRIN Pascal
PRALY Pascal



LANFREY Jean-Marc

Vice-Président délégué
aux Concessions
d'énergies et Urbanisme

TERRITOIRE 2

Vice-Président :
BADIN Bernard

Délégués de territoire :
BACCAM Marguerite
BELANTAN Michel
JULLIEN Bernard
PAILLLOT Daniel

TERRITOIRE 4

Vice-Président :
GULLON Joël

Délégués de territoire :
CUGNIET Patrick
LEFRANÇOIS Jean-Michel
MEUNIER Alain
MOYROUD Nicolas

TERRITOIRE 6

Vice-Président :
ISERABLE Patrice

Délégués de territoire :
GUINOT Benjamin
MARTOIA Guido
MOULIN Gérard



MAGNIN-FIAULT Georges

Vice-Président délégué
aux Travaux et
Cartographie



SILVESTRE Maryline

Vice-Présidente déléguée
à la Transition
énergétique



FERRARIS Frédérique

Vice-Présidente déléguée
à l'Achat d'énergies et
Administration



JARLAUD Bernard

Vice-Président délégué
aux Finances

TERRITOIRE 7

Vice-Président :
TOSCAN Michel

Délégués de territoire :
COLLIN Patrick
GARNIER Jean-Luc
GAUTHIER Régis
KAITANDJIAN Patrick

TERRITOIRE 9

Vice-Président :
RABIET Jacques

Délégués de territoire :
ARNDT Marilyn
MICHEL Jean-Marc
SALVI Michel

TERRITOIRE 8

Vice-Président :
DELAGE Denis

Délégués de territoire :
KUNG Jean-Marc
PERROT Quentin

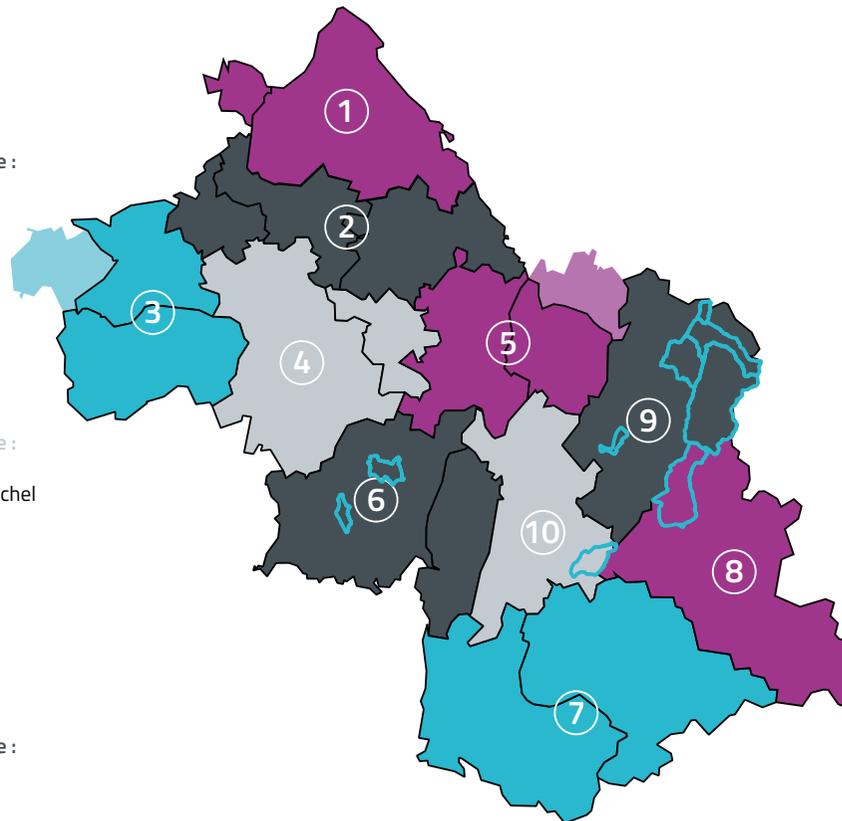
TERRITOIRE 10

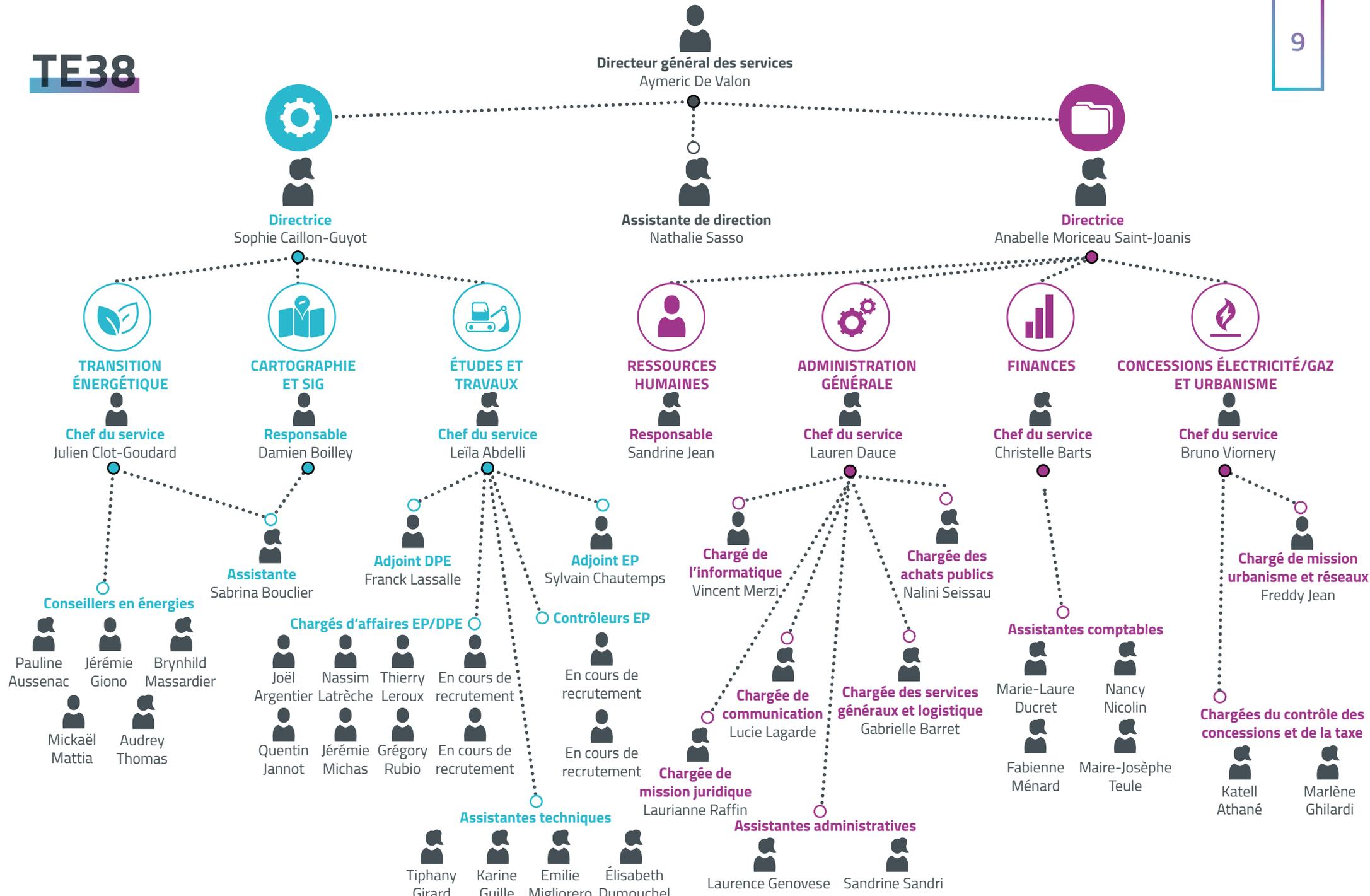
Vice-Président :
VERRI Pierre

Délégués de territoire :
DEBEUNNE Élisabeth
SOTO Guy
TROVERO Jean-Paul

TERRITOIRE 11

Vice-Président :
GONINET Bruno





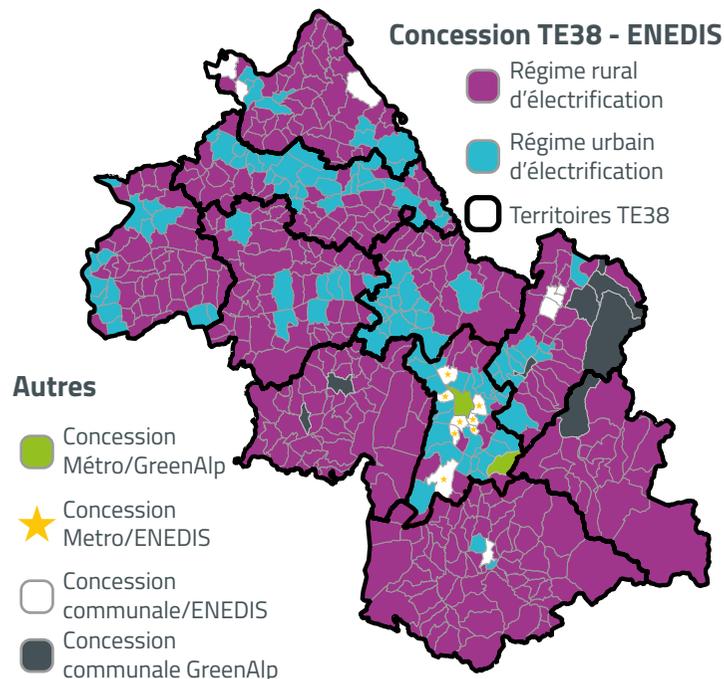
CONCESSION

TE38 délègue la distribution publique d'électricité à deux opérateurs complémentaires : ENEDIS pour la distribution de l'électricité, et EDF pour la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente. Le contrat de concession, renouvelé le 31 décembre 2019, a une durée de 30 ans.

Après l'adhésion en 2016 de 13 nouvelles communes soit 8300 usagers supplémentaires, le périmètre de la concession TE38 est resté stable en 2017, 2018 et 2019. Toutefois 10 nouvelles communes ont été créées à partir de 23 communes.

TE38 est coordonnateur du groupement des marchés passés pour le compte des 13 syndicats de TEARA pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage du contrôle des concessionnaires en électricité et en gaz.

La carte ci-après présente l'organisation de la distribution publique d'électricité en Isère.



PATRIMOINE

1 886 M€ de remplacement des ouvrages

490 communes concédées par TE38

8 242 km de réseaux de moyenne tension (HTA)

12 327 km de réseaux de basse tension (BT)

11 019 postes de transformation



USAGERS

519 113 usagers, dont 382 643 aux Tarifs

Réglementés de Vente (TRV)

11 968 producteurs

5 750 GWh d'énergie acheminée

21 208 clients bénéficiaires du chèque énergie



FLUX FINANCIERS DU CONTRAT DE CONCESSION ÉLECTRICITÉ EN 2020

ART 8 : 660 k€

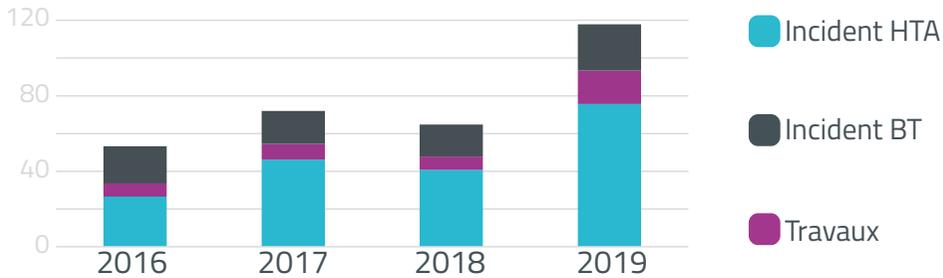
R1 : 784 k€

R2 : 3 781 k€

QUALITÉ

CONTINUITÉ D'ALIMENTATION

La continuité d'alimentation est évaluée avec plusieurs indicateurs, dont le critère B. Ce critère traduit le temps moyen de coupure en minute subi par un usager de la concession durant l'année, hors incidents exceptionnels.



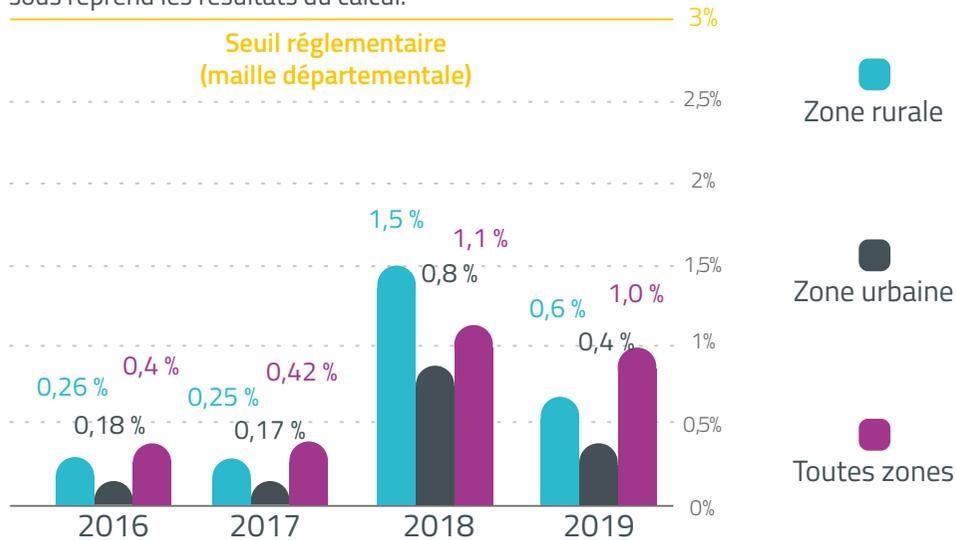
TEMPS MOYEN DE COUPURE PAR USAGER EN MIN (CRITÈRE B)

L'année 2019 a été une année exceptionnelle sur le plan climatique dans les Alpes. En effet, 5 crises importantes ont frappé l'Isère : neige collante en février et novembre, orages et vents violents en avril, juin et décembre.

TENUE DE TENSION

La tension d'alimentation d'un usager raccordé au réseau basse tension (BT) est de 230 V avec une tolérance de +/- 10%.

La tenue de tension est évaluée soit par des mesures soit par le calcul. Le graphique ci-dessous reprend les résultats du calcul.



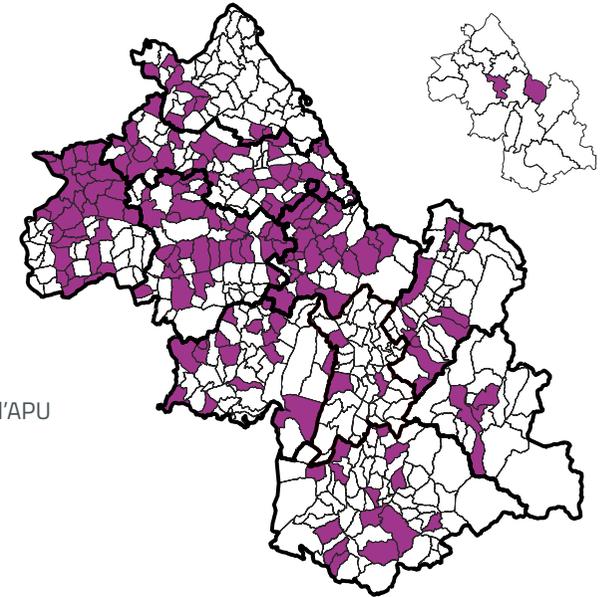
Seuil réglementaire (maille départementale) 3%

Taux d'usagers mal alimentés (contrainte de tension)

URBANISME ET RÉSEAUX

ASSISTANCE AUX PROJETS D'URBANISME (APU)

L'APU est un accompagnement ouvert gratuitement aux collectivités en charge de l'urbanisme pour appréhender le développement de leur territoire. TE38 apporte conseil et expertise (juridique, technique et financière) pour une prise en compte adéquate des réseaux d'électricité et de gaz dans l'instruction du PLU ou PLU(i) ainsi que des autorisations d'urbanisme.



COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SERVICE APU

- Collectivités adhérentes à l'APU
- Territoires TE38

INDICATEURS 2020

170 communes adhérentes

29 sollicitations (analyses Autorisation d'urbanisme)

2 sollicitations PLU / PLUI

2 retours en maîtrise d'ouvrage

6 dossiers modifiés avec coûts évités pour la collectivité

140 952 € HT de coûts évités pour les collectivités

MAÎTRISE D'OUVRAGE TE38

La répartition de maîtrise d'ouvrage des travaux issue du nouveau cahier des charges de concession est basée sur le régime d'électrification des communes, qui avait été revu au 1er janvier 2015. Un nouvel arrêté préfectoral précisant l'éligibilité des communes iséroises au FACE (régime rural) est attendu pour le début de l'année 2021.

Le périmètre de la maîtrise d'ouvrage TE38 est le suivant :

Amélioration esthétique	Régime urbain et rural	Travaux sur le réseau basse tension, et accessoirement moyenne tension
Renforcements / Sécurisations	Régime rural	
Extensions (publiques et agricoles)	Régime rural et régime urbain limité aux communes dont TE38 perçoit la TCCFE	

TE38 réalise ses travaux d'électrification, en s'appuyant sur des marchés subséquents de maîtrise d'œuvre et de travaux, allotés géographiquement selon les territoires TE38.

Pour les opérations de plus de 250 k€ HT, TE38 dispose d'un lot spécifique comprenant des entreprises de travaux agréées faisant l'objet d'une mise en concurrence adaptée à chaque survenance de besoin.

POSE ANTICIPÉE DE FOURREAUX

En cas de décalage budgétaire entre les travaux d'enfouissement TE38 et les travaux d'aménagement de la commune, TE38 peut apporter une aide financière pour la pose anticipée de fourreaux ;

En 2020, 1 dossier de pose anticipée de fourreaux sur la commune de CORPS représentant un montant de travaux de 32 500 €HT, pour lequel TE38 a apporté une subvention de 19 500 €.

19 M€ DE TRAVAUX ENGAGÉS

INDICATEURS 2020

Extensions	29 800	FACE Extension (80% du montant HT)	26	19	26
Renforcements	61 950	FACE Renforcement (80% du montant HT)	93	35	49
Sécurisations	19 000	FACE Sécurisation (80% du montant HT)	27	4	11
Améliorations esthétiques	63 460	<ul style="list-style-type: none"> FACE Améliorations Esthétiques (80% du montant HT) en rural Article 8 (60% du montant HT) en urbain 	60	40	70



2 Chantiers > 250k€ en 2020 attribués par des marchés subséquents :

▪ Le Fontanil Cornillon :

Enfouissement BT/HTA (Rue du Pré-Didier) : 226 172 € HT

▪ Satolas et Bonce :

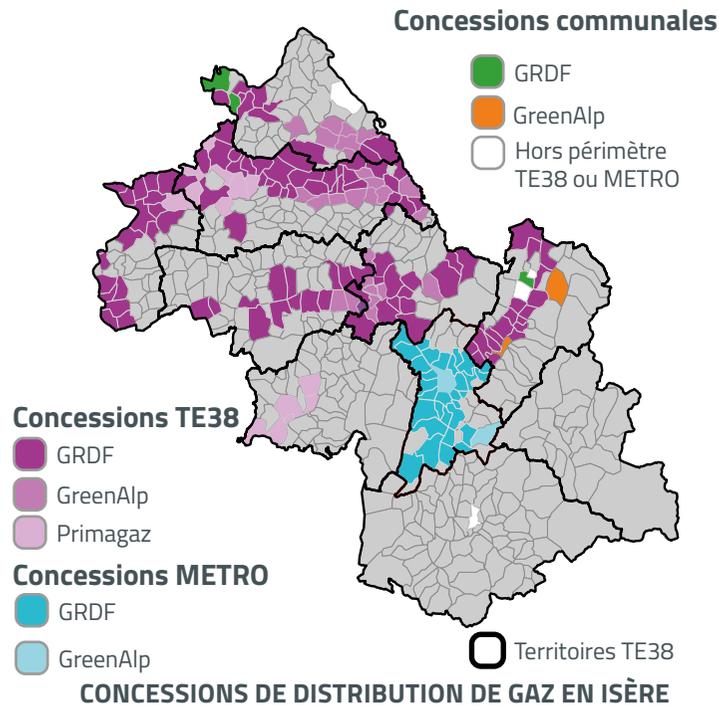
Enfouissement HTA/BT/TEL (Route des Etraits) : 524 363 € HT



PHOTO AVANT ET PENDANT LES TRAVAUX À FONTANIL CORNILLON

GAZ

La distribution publique de gaz, contrairement à l'électricité, n'est pas un service public universel : il n'est donc pas présent sur tout le périmètre de TE38. La distribution publique de gaz concerne 145 communes soumises au régime de concession dit historique de GRDF ou relevant de la procédure de délégation de service public (DSP) concédée à GreenAlp (ex-GEG), GRDF et Primagaz. Autre particularité créée par la loi de 2002, ce service public peut s'exercer via des îlots de distribution de propane, c'est le cas sur 19 communes.



PATRIMOINE

VALEUR DU PATRIMOINE : 200,75 M€

1 971 de km de linéaires :

- GRDF : 1 871 km
- GreenAlp : 94 km
- PRIMAGAZ : 6 km



USAGERS

78 359 usagers desservis

77 243 par GRDF, 952 par GreenAlp, 164 par Primagaz

2 375,928 GWh d'énergie acheminée

2 314 par GRDF, 60,3 par GreenAlp et 1,628 par Primagaz

EXPLOITATION (CONCESSION GRDF)



1059
incidents
(+21% par rapport à 2018)



28
fuites confirmées
(+40% par rapport à 2019)



3,7 en 2018

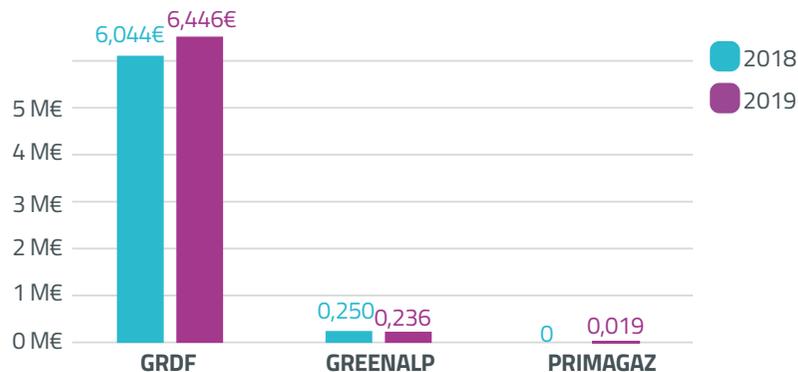
2,9 en 2017

5,6 en 2019

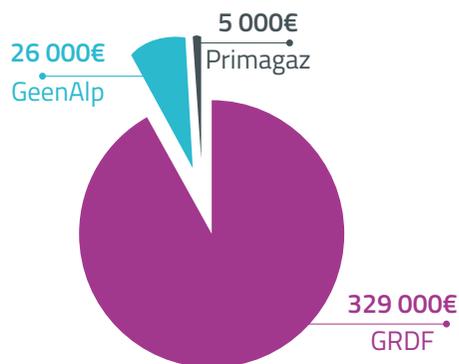
2,9 en 2016

TAUX DE FUITE POUR 100 KM

INVESTISSEMENTS SUR CONCESSIONS GAZ



FLUX FINANCIERS



REDEVANCES DE CONCESSION GAZ R1



GESTION RODP GAZ PAR TE38

La redevance d'occupation du domaine public gaz (RODP) est intégralement reversée aux 121 communes qui en ont confié la gestion à TE38. TE38 a également perçu et reversé 5 835 € de RODP gaz « chantier », concernant 67 communes.



DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHANISATION

L'année 2020 a été particulièrement dynamique sur le territoire de TE38 en matière de développement de la production de biométhane.

ACTIONS LOCALES

TE38 a organisé en 2020 des réunions d'information sur la commune de MONTAGNIEU afin de faciliter le raccordement d'un producteur. La convention de raccordement approuvée par le comité syndical de décembre 2020 sera signée avec les deux gestionnaires de réseau GreenAlp et GRDF. Elle précise les conditions technico-juridiques des ouvrages de raccordement au réseau de la commune de Saint-Jean de Soudain.

COORDINATION AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Un travail de coordination des actions avec les collectivités concernées a permis de formuler auprès de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) des modalités de participations de tiers lorsque les adaptations des réseaux de distribution et transport sont nécessaires pour permettre l'injection. Ces modalités devraient faire l'objet d'une délibération du régulateur début 2021. TE38 s'est par ailleurs positionné sur le principe d'une participation financière de 100k€ pour contribuer à ces adaptations.

TE38 a porté la réponse de TEARA (Territoire Énergie Auvergne Rhône Alpes) et répondu conjointement avec le Département à la consultation publique de la CRE sur les participations de tiers au financement des renforcements permettant l'injection dans les réseaux.

TE38 a également formulé un avis sur les propositions de zonage dans le cadre du dispositif législatif et réglementaire sur le droit à l'injection.

Fin 2020, 4 zones de raccordement ont été validées par la CRE.



CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE BIOMÉTHANE À SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL

MAÎTRISE D'OUVRAGE TE38, DIAGNOSTIC & MAINTENANCE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

TE38 accompagne ses adhérents selon 3 modalités d'intervention, de la plus ponctuelle à la plus intégrée, au libre choix de la commune :

- Conseils, diagnostics et aides financières
- Maîtrise d'ouvrage déléguée
- Transfert de compétence : travaux d'investissement, d'entretien et de maintenance du patrimoine

AIDES FINANCIÈRES ÉCLAIRAGE PUBLIC

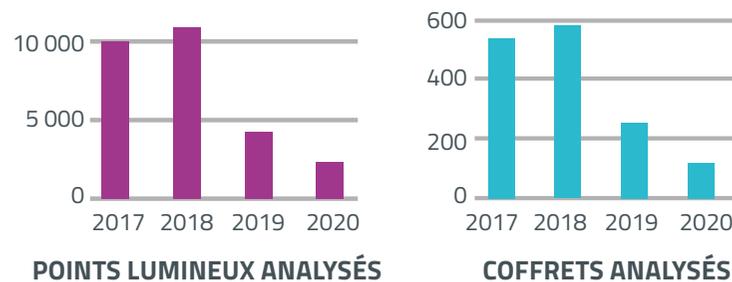
TE 38 apporte des aides financières à ses adhérents réalisant des travaux d'Éclairage Public sous leur maîtrise d'ouvrage.



DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC

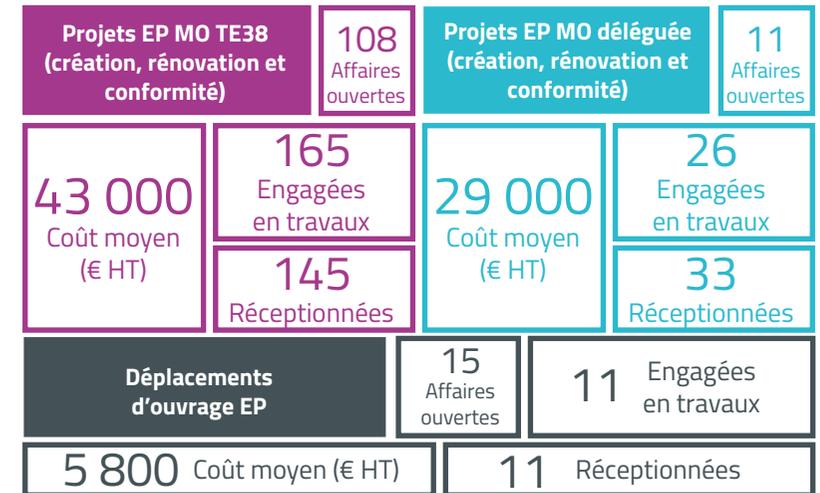
TE38 propose à ses adhérents un diagnostic complet de leur patrimoine.

En 2020, 7 collectivités ont pu bénéficier de ce diagnostic sur leur patrimoine (soit 333 communes depuis 2012).



TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS

6,8M€ DE TRAVAUX ENGAGÉS



MAINTENANCE

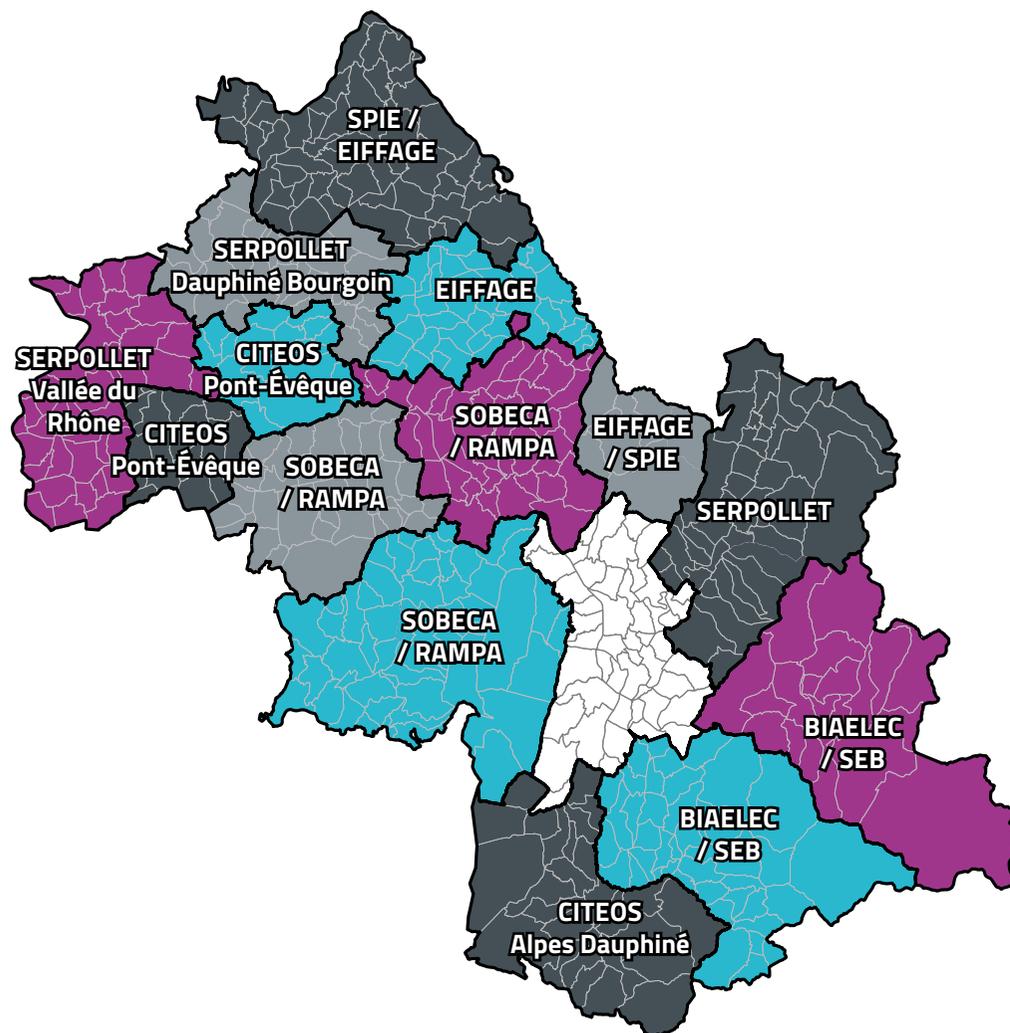
En cas de transfert de la compétence Eclairage-Public, TE38 assure aussi l'entretien et la maintenance du patrimoine Eclairage-Public transféré.



RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ

L'accord-cadre « TRAVAUX ET MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC » dont l'objet est la création, le renouvellement, la maintenance, l'entretien et la réparation des installations et réseaux d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes ou futures adhérentes à TE38 a été renouvelé en octobre 2020 pour une durée de 4 ans allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Ces marchés passés sous forme d'un accord-cadre à bons de commande sont allotés géographiquement en 14 lots.



PARTENARIAT AVEC LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR) VERCORS, CHARTREUSE ET PILAT

DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION DES NUISANCES LUMINEUSES

AVEC LE PNR VERCORS :

Ce PNR porte le projet d'obtenir la certification RICE (Réserve Internationale de Ciel Étoilé) sur l'ensemble du Parc.



Un guide de sensibilisation pour un éclairage de qualité dans le Vercors a été élaboré avec l'accompagnement technique et financier de TE38.

4 réunions organisées par le PNRV avec TE38, se sont tenues en novembre et décembre 2020 avec les élus des communes de Trièves et Vercors qui sont particulièrement impactées par ce projet, ce qui représente 11 communes sur le territoire isérois : CHÂTEAU-BERNARD / CHICHILIANNE / CLELLES / GRESSE EN VERCORS / MONESTIER DU PERCY / PERCY (LE) / ST ANDEOL / ST GUILLAUME / ST MARTIN DE CLELLES / ST MICHEL LES PORTES / ST PAUL LES MONESTIER

Les objectifs pour le PNRV étaient :

- De présenter aux élus le projet RICE et son calendrier
- De sensibiliser les élus sur les bonnes pratiques de l'éclairage public
- De récupérer les données nécessaires à la candidature du PNRV à la certification

Les objectifs pour TE38 étaient :

- De présenter aux élus comment TE38 pouvaient les accompagner techniquement sur la mise en œuvre effective du projet.
- De présenter aux élus le diagnostic que peut réaliser TE38 pour ses communes adhérentes
- De présenter aux élus la compétence EP d'une manière plus globale

À l'issue de ces réunions, 5 communes sont intéressées pour réaliser un diagnostic éclairage public de leur patrimoine, dont 1 en vue de transférer sa compétence à TE38.

AVEC LE PNR DE CHARTREUSE :

Ce PNR a associé TE38 à ses réflexions visant à uniformiser les pratiques sur l'éclairage public dans le cadre d'une entente entre les PNR des Bauges, de la Chartreuse et du Pilat.

Un guide sur les bonnes pratiques a été élaboré et sera publié prochainement, sur lequel TE38 a participé activement.

AVEC LE PNR DU PILAT :

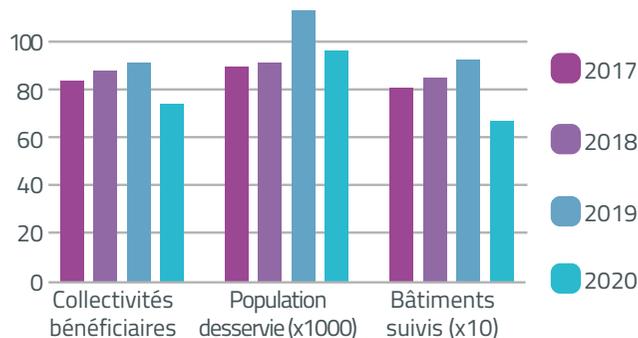
Ce PNR porte une étude trame noire (englobant une trentaine de communes de l'Isère Rhodanienne) pour laquelle TE38 a contribué en mettant à disposition les données techniques sur l'EP dont il disposait.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CONSEIL EN ÉNERGIES

Le Conseil en Énergies est proposé depuis 2015 par TE38 à ses collectivités adhérentes. Il leur permet de bénéficier d'une analyse et d'un suivi personnalisé des consommations d'énergie des bâtiments publics et de préconisations de travaux pour améliorer la performance énergétique du patrimoine de la collectivité.

L'année 2020 a été une année de renouvellement de l'adhésion au CEP pour de nombreuses communes déjà engagées dans ce dispositif. Le renouvellement n'a pas été aussi rapide que prévu ce qui peut s'expliquer par le renouvellement des équipes municipales et le contexte sanitaire particulier de cette année, car dans le même temps les services ont été très sollicités pour la présentation de ce dispositif.



ÉVOLUTION DU SERVICE CONSEIL EN ÉNERGIES

INDICATEURS 2020



PARTENARIAT AVEC L'AGEDEN

TE38 et l'AGEDEN sont liés depuis 2011 par une convention de partenariat permettant d'assurer un conseil optimisé pour les collectivités et de bénéficier d'accompagnement qui va au-delà des missions prévues dans le cadre du Conseil en Énergie.



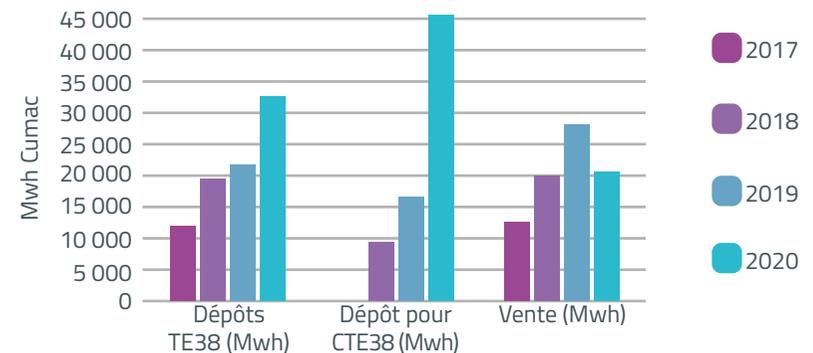
CEE

En 2020 TE38 a déposé plus de 78 154 Mwh au titre des certificats d'économie d'énergie, dont 45 636 Mwh (+ 60% par rapport à 2019) pour les collectivités de l'Isère.

La forte augmentation est due à une participation accrue des collectivités iséroises, notamment les EPCI ayant mis en place des plateformes de rénovation. Le marché des CEE s'est maintenu en 2020 avec une vente réalisée à 8,23 €/Mwh en léger repli de 9,6% par rapport à 2019.

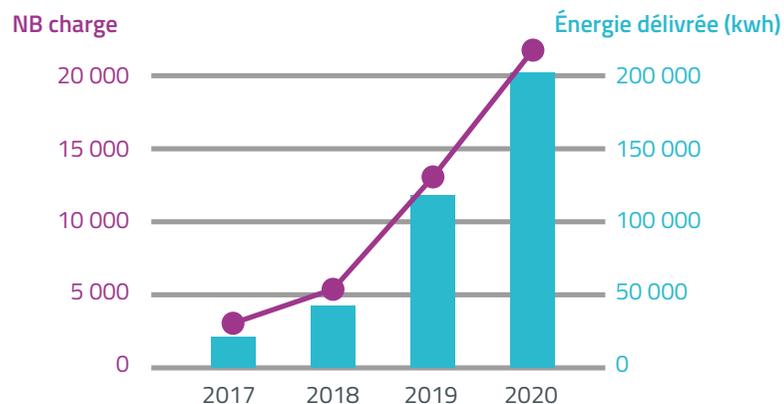
La vente de 20,55 Gwh a généré une recette de plus de 168,7 k€, dont 49,4 k€ ont été redistribués aux 12 partenaires qui nous ont confié la valorisation de leurs CEE.

La diminution du volume des ventes en 2020 s'explique par le fait qu'une seule vente a été réalisée en juillet, alors que les dépôts ont continué jusqu'en décembre.

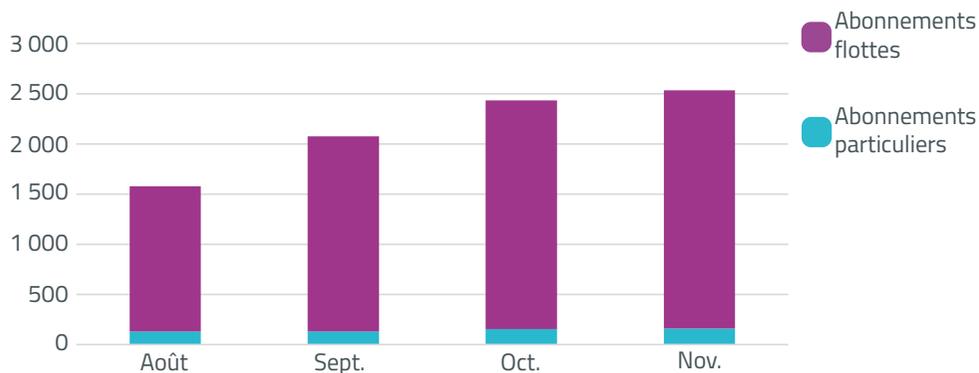


ÉVOLUTION DES CEE

L'année 2020 a été marquée par le changement de mode de gestion et d'exploitant du réseau EBORN et par l'élargissement du réseau EBORN à 6 nouveaux départements portant ainsi le groupement à 11 départements. La période de tuilage entre les entreprises SPIE (exploitant sortant) et Easycharge (nouveau délégataire) a donné lieu à quelques dysfonctionnements au cours de l'été 2020, mais l'utilisation de ce réseau de recharge a maintenu sa croissance en termes d'usage.



ÉVOLUTION DES USAGES SUR LE RÉSEAU EBORN



ÉVOLUTION DES ABONNEMENTS DEPUIS LA PRISE D'EXPLOITATION PAR EASYCHARGE



133 bornes déployées et fonctionnelles en Isère.
Le réseau va continuer à se densifier sur les années 2021 et 2022 lorsque les usages ou la continuité géographique du maillage le justifieront.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

En 2020, TE38 a soutenu le projet d'électrification de 3 dispensaires de la province de Sekong au Laos, à partir de générateurs photovoltaïques.



Coût global du projet : **34 000 €** dont 12 000 € apportés par TE38



Population desservie : **5 000 habitants**

Usages prévus :

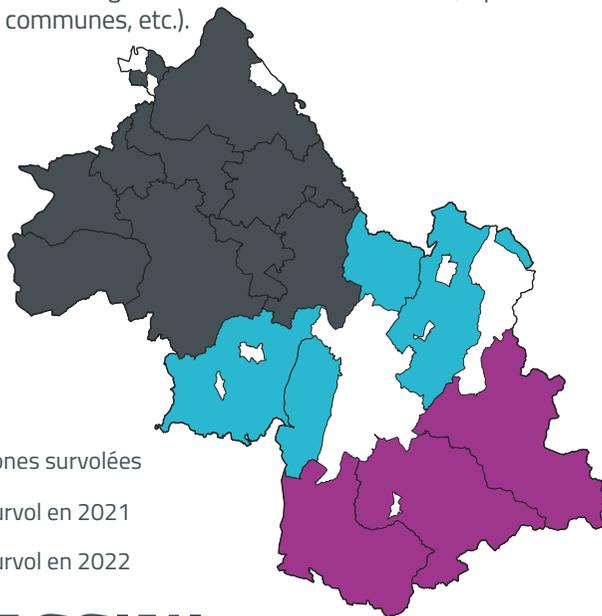
- Éclairage des bâtiments
- Alimentation des réfrigérateurs (vaccins), stérilisateurs,
- Alimentation des ordinateurs et recharge des téléphones.
- Chantier-école et formation de 2 techniciens locaux pour la maintenance et l'entretien des équipements.
- Partenaires identifiés : SYANE, Schneider Electric, Fondation EDF, Croix rouge suisse et le service de santé de Luang Prabang.



CARTOGRAPHIE

PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

En 2020 près de 1600 km² du territoire ont été survolés et photographiés pour réaliser la deuxième tranche du fond de plan PCRS en Isère. D'autre part sur la partie déjà réalisée en 2019, 22 sites ont été survolés à nouveau pour mise à jour, suite à des évolutions de la voirie. En 2020, les Conditions Générales d'Utilisation du PCRS ont été définies permettant d'encadrer techniquement et financièrement les modalités d'échanges avec les futurs utilisateurs (exploitants de réseaux, EPCI, communes, etc.).



Définition graphique sans PCRS



Définition graphique avec PCRS

CASSINI

INDICATEURS 2020

- 241** communes bénéficiaires
- 7** adhésions en 2020 dont :
 - 5** en lien avec le transfert de leur éclairage public
 - 2** pour le service cartographie uniquement

PROSPER ACTIONS

Prosper Actions est un outil prospectif en ligne qui permet aux intercommunalités et aux Parcs Naturels Régionaux de construire des scénarios énergétiques sur leur territoire aux horizons 2020, 2030 et 2050. L'outil établit l'état des lieux énergétique et d'émission de CO2 initiaux à partir de données statistiques (INSEE et OREGES).

En 2020, PROSPER devient PROSPER ACTIONS et se développe. L'outil intègre désormais un scénario implémentant les objectifs du SRADDET, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires mis en place par la région. Ce scénario SRADDET peut être importé, dupliqué et modifié pour s'adapter au mieux aux projets et aux réalités de chaque EPCI.



PROSPER ACTIONS devient le vecteur de décision indispensable pour les planifications énergétiques des SRADDET et de l'ensemble des dispositifs locaux (Plan Climat, TEPCV...).

ACHAT D'ÉNERGIES

ÉLECTRICITÉ

CRÉATION DU GROUPEMENT ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS « BLEUS »

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités employant plus de 10 salariés et dont les recettes sont supérieures à 2 millions d'euros ont vu leurs contrats en tarif réglementé de vente résiliés pour les sites inférieurs ou égaux à 36 kVA.

TE38 a attribué le 22 juillet 2020 à EDF un nouveau marché pour couvrir la période de fourniture de ces sites en offre de marché du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Il a ainsi permis aux membres concernés de bénéficier de son expertise.



Le gain moyen obtenu par les membres par rapport aux tarifs réglementés de vente est de 13,4% soit une économie de plus d'un million d'euros pour l'ensemble du groupement. Le prix BASE* définitif pour 2021 est de 53,01 €/MWh pour les bâtiments et de 45,04 €/MWh pour l'éclairage public.

FIXATION DES PRIX « ELECTRICITE » POUR L'ANNÉE 2021 POUR LES SITES SUPÉRIEURS A 36 KVA

Pour le périmètre ENEDIS (fournisseur ENGIE), TE38 a opté pour un prix de fourniture basé sur la moyenne des prix obtenus durant l'année précédente. Il a également permis au groupement de bénéficier d'un gain supplémentaire en fin d'année de 1,8 €/MWh grâce à la revente des droits ARENH, représentant 73 779 € HT pour l'ensemble du volume de consommation du groupement.

Le prix définitif pour l'année 2021 est de 65,17 €/MWh*, soit une économie de 12,76 €/MWh par rapport à l'année 2020.

Pour le périmètre GREEN'ALP (fournisseur EDF), le prix fixé en une fois au regard du volume de consommation lors de l'attribution du marché en 2019. Le prix définitif (suite à la prise en compte en fin d'année de l'augmentation des CEE), pour l'année 2021 est de 76,03 €/MWh*, soit une augmentation d'environ 5 €/MWh par rapport à l'année 2020.

* Hors prix 4 postes (hors capacité et surcoût éventuel lié à l'énergie verte)

**Pour les postes Basse Tension HPH (hors capacité et surcoût éventuel lié à l'énergie verte)

En tant que coordonnateur de groupements de commandes d'achat d'énergies, TE38 est en charge, pour le compte de ses membres, de sélectionner les fournisseurs d'énergies les plus performants techniquement et d'obtenir auprès d'eux les meilleurs prix.



PROCHAINE ÉCHÉANCE :

ADHÉSION AU GROUPEMENT POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ DE VOS BÂTIMENTS

Le prochain marché électricité (pour l'ensemble des sites de consommation) sera renouvelé en janvier 2023. La campagne d'adhésion aura lieu le dernier trimestre de l'année 2021.

Ne ratez pas l'échéance !

INDICATEURS 2020

SITES > 36 KVA

207 membres
668 points de livraison
60 Gwh de consommation dont 5,3 % en énergie verte

INDICATEURS 2020

SITES ≤ 36 KVA

157 membres
6 290 points de livraison
55 Gwh de consommation dont 30 % en énergie verte

GAZ

DE NOUVEAUX MEMBRES NOUS REJOignent POUR LEUR FOURNITURE DE GAZ POUR 2022

Cette année, TE38 a procédé au renouvellement du groupement pour la fourniture de gaz naturel.

19 collectivités nous ont rejoints portant le nombre total d'adhésions à 133.

L'ensemble de ces membres seront couverts pour leur demande en fourniture de gaz du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024. L'attribution du marché est prévue courant 2021.

INDICATEURS 2020

133 membres, dont 19 nouveaux
958 bâtiments publics fournis
121,72 Gwh dont 4,5 % en biométhane

FINANCES

Du point de vue des finances, deux faits remarquables se distinguent en 2020 : l'évolution des modalités de récupération de la TVA, et la poursuite de l'augmentation des investissements.

Ainsi, en application du nouveau contrat de concession électricité entré en vigueur le 31 décembre 2019, T38 ne récupère plus la TVA des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité auprès d'Enedis, mais directement auprès des services fiscaux. Les flux financiers correspondants, bien réels en termes de trésorerie, n'apparaissent plus dans le budget.

Par conséquent, malgré leur apparente stabilité, les dépenses d'investissements ont connu dans les faits une hausse significative, de 15% pour les travaux d'électrification et de 25% pour les travaux d'éclairage public.

INDICATEURS 2020

52,4
millions d'€
engagés en faveur de l'énergie



3 497
factures

BALANCE DE CLÔTURE 2020*

Résultats clôture de l'exercice 2019 :

- 3 665 628,18 €

2 420 597,66 €

6 086 225,84 €

Part affectée à l'investissement (exercice 2020) :

0 €

6 086 225,84 €

6 086 225,84 €

Résultat de l'exercice 2020 :

- 574 969,56

7 402 441,41 €

7 977 410,97 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

- 4 240 597,74 €

3 736 813,23 €

7 977 410,97 €

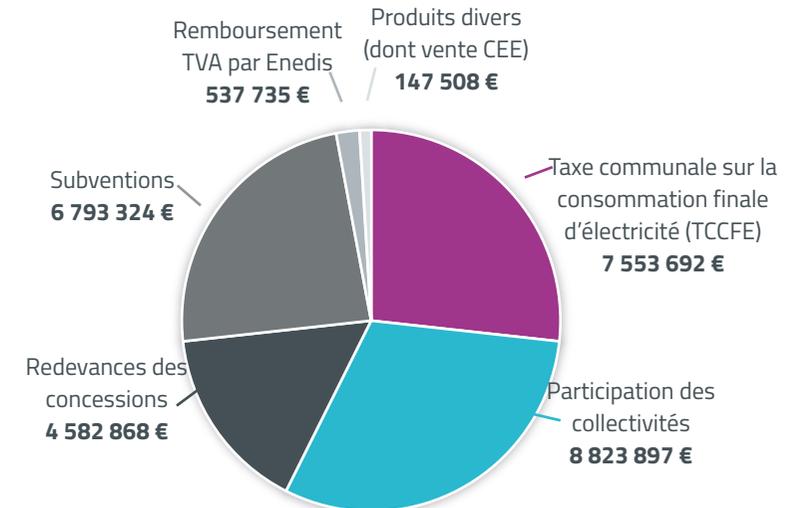
Investissement

Global

Fonctionnement

* Certaines données ne sont pas encore définitives en janvier 2021 et peuvent encore évoluer

PRINCIPALES RESSOURCES FINANCIÈRES DE TE38 EN 2020



PRINCIPALES UTILISATIONS DE CES RESSOURCES EN 2020



ZOOM SUR LES TRAVAUX

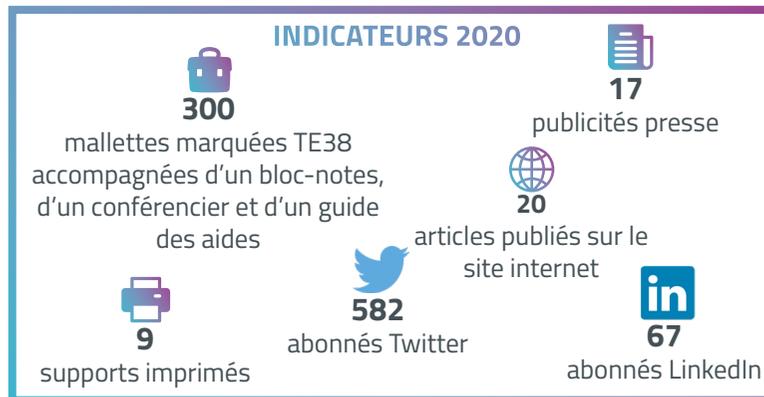
27€ de travaux en 2020



COMMUNICATION

OUTILS D'INFORMATION

Cette année, l'ensemble de nos outils d'information ont été orientés afin d'accueillir dans les meilleures conditions nos nouveaux délégués en pleine crise sanitaire ainsi que d'assurer le bon déroulement des élections au sein de TE38 (principalement celles du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau).



Plusieurs outils ont été spécifiquement mis en place :

- Le guide du (de la) délégué(e) envoyé par courrier juste après les élections municipales, présentant le rôle des délégués au sein de TE38, mais aussi annonçant les comités territoriaux et le comité syndical et les dates limites de candidature aux différentes fonctions ;
- Le guide de présentation de TE38, distribué lors des comités territoriaux présentant succinctement les domaines de compétence de TE38 ;
- Les fiches contact personnalisées par collectivité, également distribuées lors des comités territoriaux, indiquant les coordonnées des agents de TE38 à contacter selon le domaine de compétence visé ;
- Une vidéo diffusée lors des comités territoriaux et du comité syndical présentant TE38 ;
- La mise à jour des pages « Compétence » du site internet pour faciliter la recherche d'information des élu(e)s.



Guide du (de la) délégué(e)



Fiche contact



Guide de présentation de TE38



Guide des aides

Tous les documents sont à retrouver sur www.te38.fr

FAITS MARQUANTS

ÉLECTIONS

L'année 2020 aura donc été marquée par le renouvellement des instances de TE38, et notamment les élections des membres du bureau lors du comité syndical de TE38 qui s'est tenu à Alpes Congrès le 24 septembre 2020.

Chiffres clés :

-  78 % de délégués désignés par les collectivités au jour de l'élection
-  368 élus votants aux Comités territoriaux (68,7% de participation)
-  201 élus votants au Comité syndical (42,5 % de participation)



Le Président Bertrand LACHAT a été réélu avec

98,02%
des voix.

TE38 tient à remercier les agents mobilisés lors des différents événements, très attentifs au respect des règles sanitaires et ayant gardé le sourire (même masqués) face aux exigences imposées par l'équipe organisatrice. TE38 remercie également tous les élu(e)s ayant fait le déplacement et « joué le jeu » des différents circuits imposés, tout en gardant leur bonne humeur.

SÉMINAIRE ET BUREAU



Le 12 octobre 2020, 42 membres du bureau ont répondu présents au séminaire d'accueil des membres du bureau, organisé au Centre de Congrès du World Trade Center à Grenoble.



Les représentants territoriaux, répartis par territoire, ont pu ainsi poser toutes leurs questions aux équipes ainsi qu'aux Vice-présidents thématiques à l'occasion de tables rondes thématiques, être formés sur le logiciel d'accès aux dossiers de séance, l-delibre et faire une visite des locaux de TE38.



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Cette année, l'ensemble de nos outils d'information ont été orientés afin d'accueillir dans les meilleures conditions nos nouveaux délégués en pleine crise sanitaire ainsi que d'assurer le bon déroulement des élections au sein de TE38 (principalement celles du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau).

COMMUNICATION DE CRISE

Outre le traditionnel Plan de Continuité d'Activité, des fiches simplifiées à l'attention des entreprises, des adhérents et des agents ont été communiquées de façon massive par courrier, courriel et sur le site internet tout au long de l'année pour informer les différents acteurs de la stratégie et des règles établies par TE38 pour répondre aux différents enjeux liés à cette crise.

RENFORCEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

TE38, précurseur en matière de mise en place du télétravail, disposait déjà des outils d'accès à distance au réseau interne ainsi que de PC portables pour l'ensemble de ses agents. Outre l'amélioration des conditions matérielles de travail des agents (mise à disposition d'écrans supplémentaires notamment), TE38 s'est attelé à assurer une communication interne adaptée au contexte avec notamment la mise en place d'une newsletter quotidienne afin de garder du lien avec l'ensemble des agents.

TE38 n'en a pas oublié sa responsabilité sociétale (RSE) et a organisé le 2 juillet, un jeu interne à distance, un « Burger Quizz », visant à remplacer sa traditionnelle journée de cohésion des agents, ce qui leur a permis de se retrouver et de développer leur esprit de cohésion en cette période difficile.



CERTIFICATION AFNOR

TE38 a obtenu la certification AFNOR « Vérification des mesures sanitaires anti COVID 19 » concrétisant ainsi tous les efforts réalisés pour assurer la sécurité de tous.



PREMIER COMITÉ SYNDICAL EN VISIOCONFÉRENCE

Le comité syndical de TE38 s'est réuni pour la première fois en visioconférence le 7 décembre 2020. Pour cela, TE38 s'est doté de deux outils complémentaires : TEAMS, pour la visioconférence et QUIZZBOX pour les votes, permettant ainsi d'assurer la sincérité des votes. Le challenge aussi bien technique que juridique était important et malgré un début de séance brièvement difficile, les délibérations ont toutes pu être votées.

Le CS en quelques chiffres :



188

votant.e.s sur Quizzbox



254

participant.e.s sur Microsoft Teams



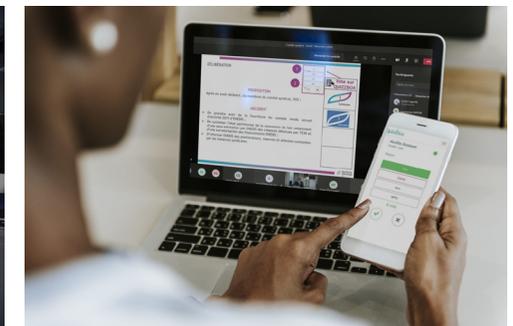
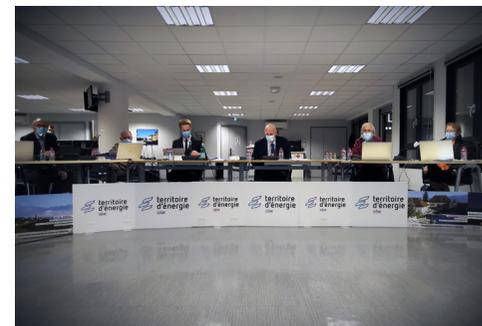
22

délibérations



4 600€

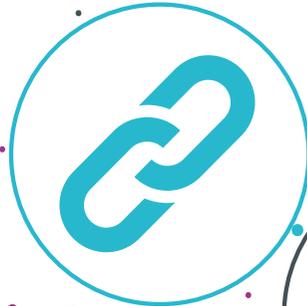
la séance



- Article 8** Participation conjointe de TE38 et du concessionnaire ENEDIS aux travaux d'amélioration esthétique sur les communes urbaines
- CEE** Certificats d'économies d'énergie
- DPE** Diagnostic de performance énergétique
- EPCI** Établissement public de coopération intercommunale
- FACE** Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale
- PLU** Plan local d'urbanisme
- PLU(i)** Plan local d'urbanisme intercommunal
- PNR** Parcs Naturels Régionaux
- R1** Redevance de concession dite de fonctionnement
- R2** Redevance de concession dite d'investissement
- TCCFE** Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

@TE_ISERE 
TE38 

04 76 03 19 20



www.te38.fr

contact@te38.fr



27 rue Pierre Séward
38 000 Grenoble



territoire
d'énergie
ISÈRE